RCS : ST DENIS DE LA REUNION
Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00644
Numéro SIREN : 383 755 949
Nom ou dénomination : SOFICOOP

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2019 sous le numéro de dépôt B2019/003880

255718

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/003880**
n° de gestion : **1991B00644**
n° SIREN : **383 755 949 RCS Saint Denis de La Réunion**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Denis-de-La-Réunion certifie avoir procédé le 10/10/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

SOFICOOP - Société par actions simplifiée
zone industrielle e Cambaie - Bp. 90 97862 Saint-paul -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

255718

B2019 I00 3880

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SAS SOFICOOP — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise ZI DE CAMBAIE CS 70003 97861 SAINT-PAUL CEDEX — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 3 7 5 5 9 4 9 0 0 0 1 3 — Néant ☐ *

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

				Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le, 31122016 Net	N-1 31122015 Net
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	76 575	AG	15 155	61 420	16 465
		Fonds commercial (1)	AH		AI			4 770 728
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	3 415 563	AO		3 415 563	3 415 563
		Constructions	AP	1 940 141	AQ	416 239	1 523 902	1 645 980
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU			806
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX	58 746	AY		58 746	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	35 268 093	CV	111 225	35 156 869	23 494 472
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF	28 573 350	BG		28 573 350	19 976 199
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
		TOTAL (II)	BJ	69 332 469	BK	542 618	68 789 851	53 320 212
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	840 042	BY	12 230	827 812	509 272
		Autres créances (3)	BZ	37 301 318	CA	200 000	37 101 318	41 684 463
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			5 171
		Disponibilités	CF	1 265 568	CG		1 265 568	3 335 176
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	17 453	CI		17 453	1 013
		TOTAL (III)	CJ	39 424 382	CK	212 230	39 212 152	45 535 095
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	108 756 851	1A	754 849	108 002 003	98 855 307

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOFICOOP — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 791 581)	DA	20 791 581	20 791 581
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	4 253	4 253
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	80	80
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 639	1 639
	Report à nouveau	DH	(2 738 563)	(2 706 806)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 042 071)	(31 757)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	21 240	18 616
	TOTAL (I)	DL	17 038 160	18 077 607
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	607 268	385 411
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	607 268	385 411
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	29 510 254	24 980 567
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 171	5 171
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	424 767	402 991
	Dettes fiscales et sociales	DY	31 721	24 172
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	60 384 662	54 979 389
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	90 356 575	80 392 290
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	108 002 003	98 855 307

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	64 706 639	57 914 693
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 285 405	776 609

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2017

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOFICOOP — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	806 548	FH		FI	806 548	830 461
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	806 548	FK		FL	806 548	830 461
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		44
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		257 997
	Autres produits (1) (11)					FQ	9 274	7 873
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	815 821	1 096 376
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 350 952	1 403 464
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	331	559
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	123 110	122 862
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		12 230
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	130 000	132 000
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 604 393	1 671 115
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(788 572)	(574 740)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	117 096	117 096
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	319 974	320 547
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 173 800	1 276 818
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	41 532	76 225
	Différences positives de change					GN	48 633	27 909
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 701 035	1 818 595
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	230 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 206 545	996 820
	Différences négatives de change					GS	183	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 436 729	996 820
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	264 307	821 776
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(524 265)	247 036

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOFICOOP — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	524	13 426
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	595	195 098
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 119	208 524
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	19	76 225
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	294 424	198 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	224 481	213 092
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	518 925	487 317
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(517 806)	(278 793)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 517 976	3 123 496
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 560 047	3 155 252
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1 042 071)	(31 757)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	540 000	540 000
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	1 100 412	937 346
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	563 205	524 694
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		257 997
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite) N° 2053

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Désignation

SAS SOFICOOP

Détail produits et charges exceptionnels

	Charges	Produits
Diverses régularisations	19	524
VNC des immobilisations sorties	561	
Prix de cession des immobilisations cédées		595
Dotation amortissements dérogatoires	2 624	
Provision pour risque perte sur cession immobilisation en CB	221 857	
Perte sur mali de fusion	252 331	
Perte sur parts sociales UR2	41 532	

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOFICOOP — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
				1	2	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	4 801 560	KE	KF 45 743
CORPORELLES	Terrains		KG	3 415 563	KH	KI 178 584
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9		KJ	1 940 141	KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1		KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2		KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3		KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	880	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM 58 746
CORPORELLES		TOTAL III	LN	5 356 584	LO	LP 237 330
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	23 617 228	8V	8W 11 692 397
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	19 976 199	1U	1V 13 191 126
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	43 593 427	LR	LS 24 883 522
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	53 751 571	ØH	ØJ 25 166 596

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
			1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	4 518 397	LV	252 331	LW	76 575	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP	178 584	LX		LY	3 415 563	LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	1 940 141	MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	880	MT		MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE	58 746	NF	
CORPORELLES		TOTAL III	IY	178 584	NG	880	NH	5 414 450	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX	41 532	ØY	35 268 093	ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	4 593 974	2F	28 573 350	2G	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3		NJ	4 635 506	NK	63 841 444	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	4 696 981	ØK	4 888 717	ØL	69 332 469	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2017

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOFICOOP — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	14 367	PF	788	PG		PH	15 155
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	294 162	PN	122 078	PO		PQ	416 239
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	74	QM	244	QN	319	QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	294 236	QV	122 322	QW	319	QX	416 239
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	308 602	ØP	123 110	ØQ	319	ØR	431 394

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL	2 624					NM						NO	2 624
Total général (I+II+III+IV)		NP	2 624	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	2 624
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	2 624	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	2 624		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOFICOOP — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	18 616	TM	2 624	TN		TO	21 240
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	18 616	TS	2 624	TT		TU	21 240
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	385 411	5W	221 857	5X		5Y	607 268
	TOTAL II	5Z	385 411	TV	221 857	TW		TX	607 268
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U	122 756	9V	30 000	9W	41 532	9X	111 225
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	12 230	6U		6V		6W	12 230
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	200 000	6Z		7A	200 000
	TOTAL III	7B	134 987	TY	230 000	TZ	41 532	UA	323 455
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	539 014	UB	454 481	UC	41 532	UD	951 963
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises – financières			UG	230 000	UH	41 532		
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ	224 481	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5e du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

Désignation

SAS SOFICOOP

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Autres provisions pour risques et charges

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
Provision perte cession biens en crédit bail	385 411	221 857		607 268

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

Désignation

SAS SOFICOOP

Autres provisions pour dépréciation

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
Prov compte courant associé Canavi		200 000		200 000

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOFICOOP — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	28 573 350	UR	3 600 096	US	24 973 255
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	12 230		12 230		
	Autres créances clients	UX	827 812		827 812		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	3 000		3 000		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	332 680		332 680		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	36 965 638		36 965 638		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
Charges constatées d'avance		VS	17 453		17 453		
TOTAUX		VT	66 732 165	VU	41 758 910	VV	24 973 255

RENVOIS				
(1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD	13 191 126	
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	4 593 974	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 285 405	1 285 405		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	28 224 850	2 580 085	9 669 605	15 975 159
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	5 171			5 171
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	424 767	424 767		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	31 721	31 721		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	60 357 963	60 357 963		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	26 699	26 699		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	90 356 575	VZ 64 706 639	9 669 605	15 980 330

RENVOIS					
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	6 084 962	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 060 924	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** DGFiP N° 2058-A 2017

Désignation de l'entreprise : SAS SOFICOOP — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31122016

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
	de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	WC	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	30 000	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	30 000
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 **bis**) *	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	1 039	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	1 039

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8	
	– imposées au taux de 0 %	ZN	41 532
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	– Plus-values nettes à court terme	WN	
	– Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	127 715
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I WR	200 286

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS 1 042 071

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU	41 532

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
	– imposées au taux de 0 %	WH	
	– imposées au taux de 19%	WP	
	– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
	– imputées sur les déficits antérieurs	XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A 5 837)	XA	110 899

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY		
Majoration d'amortissement*								XD		
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5		XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activité (44 *quaterdecies*)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		)	XG		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2		
							TOTAL II	XH	1 194 502	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (**I moins II**)	XI	
	déficit (**II moins I**)	XJ	994 216
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO 994 216

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL **N° 2058-A**

Désignation

SAS SOFICOOP

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Quote part jetons de présences	127 715

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOFICOOP — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	4 488 034
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)	K5	
Déficits reportables (différence K4–K5)	K6	4 488 034
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	994 216
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	5 482 250

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
Provision dépréciation actions S	9D	30 000	9E	
Repr provision actions UR2	9F		9G	41 532
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	30 000	YO	41 532
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113–1 et L3211–1 du code des Transports) (case à cocher)	XU	☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP **N° 2058-C 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOFICOOP — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS		
* Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(2 706 806)	Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
			– Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(31 757)	Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Report à nouveau	ZG	(2 738 563)
TOTAL I	ØF	(2 738 563)	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	(2 738 563)

DISTRIBUTIONS (Article 235 *ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice — XV

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N – 1 :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail J7)	YQ		
	– Engagements de crédit–bail immobilier	YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous–traitance	YT		
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	2 100	677
	– Personnel extérieur à l'entreprise	YU	920 394	761 123
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	216 591	329 135
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	211 868	312 529
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	1 350 952	1 403 464
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW		534
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	331	25
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	331	559
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée	YY	70 197	88 032
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	89 558	91 162
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *	ØB		
	– Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	– Effectif moyen du personnel * (*dont* : apprentis : handicapés) :	YP		
	– Effectif affecté à l'activité artisanale	RL		
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	1,50 %	1,56 %
	– Numéro du centre de gestion agréé * XP		– **Filiales et participations:** (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 1
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*	RH		

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL		
		Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC		
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO		
		Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF		

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP N° 2059-A 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOFICOOP — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	PORTABLE 30092015	880		319		561
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	15 % ou 16 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1	595	34	34				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

	(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	
		19 %	15 % ou 16 %	0 %	

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOFICOOP — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOFICOOP Néant X *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	⑥	col ⑦=②+③+④-⑤-⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus–values et les moins–values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP **N° 2059-D 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS SOFICOOP — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous–comptes de la réserve spéciale des plus–values à long terme				
		taxées à **10 %**	taxées à **15 %**	taxées à **18 %**	taxées à **19 %**	taxées à **25 %**
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(16) **DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFiP N° 2059-E

2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SAS SOFICOOP — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois : 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue – Biens	OB	
Production vendue – Services	OC	644 548
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	2 000
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	7 274
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	653 821

II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 348 852
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	2 100
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	130 000
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A.autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	85 454
TOTAL 2	OJ	1 566 407

III Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	(912 585)

IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur le 1329)	SA	(912 585)

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	806 548

Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	6	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	6
Date de cessation												HR			/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP N° 2059-F 2017

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122016 N° SIRET 38375594900013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SOFICOOP

ADRESSE (voie) ZI DE CAMBAIE CS 70003

CODE POSTAL 97861 VILLE SAINT-PAUL CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 364 277
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique UNIO Dénomination URCOOPA

N° SIREN (si société établie en France) 324156660 % de détention 99,97 Nb de parts ou actions 1 363 877

Adresse : N° Voie CS 70003 ZI DE CAMABIE

Code Postal 97861 Commune SAINT PAUL CEDEX Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2059-G 2017

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 3 8 3 7 5 5 9 4 9 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SOFICOOP

ADRESSE (voie) ZI DE CAMBAIE CS 70003

CODE POSTAL 97861 VILLE SAINT-PAUL CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	16

Forme juridique SAS Dénomination PROVAL
N° SIREN (si société établie en France) 385273511 % de détention 79,5
Adresse : N° Voie ZAC 2000 BP 68
Code Postal 97822 Commune LE PORT CEDEX Pays FRANCE

Forme juridique SA Dénomination CRETE D OR
N° SIREN (si société établie en France) 354068546 % de détention 53,67
Adresse : N° 4 Voie AVENUE MICHEL DEBRE
Code Postal 97427 Commune ETANG SALE Pays FRANCE

Forme juridique SA Dénomination COUVEE D'OR
N° SIREN (si société établie en France) 381729086 % de détention 49,9
Adresse : N° 22 Voie IMPASSE DES ANANAS
Code Postal 97414 Commune ENTTE -DEUX Pays FRANCE

Forme juridique SA Dénomination COGEDAL
N° SIREN (si société établie en France) 309647170 % de détention 37,06
Adresse : N° Voie ZI 2 BP 188
Code Postal 97455 Commune ST-PIERRE CEDEX Pays FRANCE

Forme juridique SA Dénomination SEGMA GRAND MATIN
N° SIREN (si société établie en France) 439460973 % de détention 99,79
Adresse : N° Voie GRAND ILET
Code Postal 97433 Commune SALAZIE Pays FRANCE

Forme juridique SICA Dénomination SICA BANANES
N° SIREN (si société établie en France) 390161750 % de détention 49,92
Adresse : N° Voie ZI BRAS DE FUSIL
Code Postal 97470 Commune ST-BENOIT Pays FRANCE

Forme juridique SA Dénomination REUNILAIT
N° SIREN (si société établie en France) 433915337 % de détention 77,56
Adresse : N° Voie ZI DE CAMBAIE BP 90
Code Postal 97862 Commune ST-PAUL CEDEX Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination IRRIS
N° SIREN (si société établie en France) 332901222 % de détention 80,59
Adresse : N° Voie ZI DE CAMBAIE BP 90
Code Postal 97862 Commune ST-PAUL CEDEX Pays FRANCE

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2059-G 2017

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2/2 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122016 — N° SIRET 38375594900013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SOFICOOP

ADRESSE (voie) ZI DE CAMBAIE CS 70003

CODE POSTAL 97861 VILLE SAINT-PAUL CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE — P5 — 16

Forme juridique SAS — Dénomination NUTRIMA
N° SIREN (si société établie en France) 451200646 — % de détention 51
Adresse : N° 8 Voie CLAUDE CHAPPE ZAC 2000
Code Postal 97420 Commune LE PORT Pays FR

Forme juridique SCI — Dénomination LA PANONNAISE
N° SIREN (si société établie en France) 404861676 — % de détention 33,33
Adresse : N° 8 Voie BIS ROUTE DE LA ZI N°2
Code Postal 97410 Commune SAINT PIERRE Pays FR

Forme juridique SAS — Dénomination FERTIRUN
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention 40
Adresse : N° Voie
Code Postal 97410 Commune SAINT PIERRE Pays FR

Forme juridique COOP — Dénomination GESIC
N° SIREN (si société établie en France) 434780680 — % de détention 9,09
Adresse : N° Voie BP 90 ZI DE CAMBAIE
Code Postal 97862 Commune SAINT PAUL CEDEX Pays FR

Forme juridique SAS — Dénomination REUNI VIANDES PRODUCTION
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention 40
Adresse : N° Voie
Code Postal 97410 Commune SAINT PIERRE Pays FR

Forme juridique SAS — Dénomination PETFOOD
N° SIREN (si société établie en France) 522985985 — % de détention 95,14
Adresse : N° 4 Voie AV MICHEL DEBRE
Code Postal 97427 Commune ETANG SALE Pays FR

Forme juridique SICA — Dénomination SICA REVIA
N° SIREN (si société établie en France) 318226438 — % de détention 15
Adresse : N° Voie CENTRE ELEVAGE DE MON CAPRICE
Code Postal 97432 Commune RAVINE DES CABRIS Pays

Forme juridique SAS — Dénomination SOMADEV
N° SIREN (si société établie en France) 534667779 — % de détention 16,67
Adresse : N° Voie IRONI BE
Code Postal 97660 Commune DEMBENI Pays

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

SOFICOOP

Société de prise de participations financières, d'étude
et de développement des coopératives agricoles réunionnaises
Société par actions simplifiée
au capital de 20 791 581,48 euros
Siège social : Zone Industrielle de Cambaie
97460 SAINT-PAUL
RCS SAINT-DENIS 383 755 949

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 juin 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le vingt-six juin,

A 9 heures 30, les associés de la Société SOFICOOP, société par actions simplifiée au capital de 20 791 581,48 euros divisé en 1 364 277 actions de 15,24 euros se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre en date du 12 juin 2017.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jérôme GONTHIER préside la séance en sa qualité de représentant de l'URCOOPA, Président de la Société.

La Société EXA, co commissaire aux comptes titulaire, est représentée.
La Société FAROI, co commissaire aux comptes titulaire, est représentée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 1 364 277 actions sur les 1 364 277 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés totalisent au moins le tiers du capital social. L'assemblée générale ordinaire peut donc valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :
- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- les bilans et comptes de résultats arrêtés au 31 décembre 2016 ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés quinze jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Quitus aux membres du Comité de Direction et du Comité de Surveillance ;
- Approbation des conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Décision d'affectation du résultat ;
- Renouvellement du Directeur Général ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il demande au Directeur Général de donner la lecture du rapport de la Présidence.

Cette lecture terminée, le Président demande aux commissaires aux comptes de donner lecture de leurs rapports.

Puis le Président précise que le mandat de co commissaire aux comptes de la société FAROI arrivant à échéance, ne sera pas renouvelé.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du comité de surveillance et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Comité de direction et du comité de surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 1.042.070,71 € de la manière suivante :

- Report à nouveau débiteur -1.042.070,71 € ;

Après affectation, le report à nouveau débiteur d'un montant de -2.738.562,82 € devient débiteur d'un montant de -3.780.633,53 €.

A l'issue de cette affectation, les capitaux propres ressortent à 17.038.160 € pour un capital social de 20.791.581 €.

Par ailleurs, conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte du fait que la Société n'a pas distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices écoulés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions prévues par les dispositions statutaires, renomme, pour une durée ne pouvant excéder celle du Président, à savoir 6 ans, en qualité de Directeur Général: Monsieur Claude BIHRY, domicilié Zone Industrielle de Cambaie 97460 SAINT-PAUL.

Le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs que le Président.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président, URCOOPA représentée par
Monsieur Jérôme GONTHIER.



Correspondant MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

SOFICOOP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2016

commissaire
aux comptes

Correspondant MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

SOFICOOP

Société par Actions Simplifiée au capital de 20 791 581 Euros
Siège social : ZI de Cambaie - 97460 SAINT-PAUL

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames,
Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **SOFICOOP**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Surveillance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe exposé dans la note « Participations et autres titres » de l'annexe concernant les mesures stratégiques de développement actuellement en cours de réalisation.

.../...

Correspondant MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valeur d'inventaire des titres de participation.

La note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe dans son paragraphe afférent aux immobilisations incorporelles expose les modalités d'affectation des malis de fusion.
Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société nous avons examiné les modalités d'affectation des malis de fusion et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS & INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les dans les documents adressés aux membres de l'organe délibérant sur la situation financière et les comptes annuels.

À Saint-Denis, le 09 Juin 2017

Le Commissaire aux Comptes :

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Norbert TRESFELS